

14 juin 2013 -17:50

Appartient à Conseil des ministres du 14 juin 2013

Participation de la Défense à l'opération de l'Union européenne EUNAFVOR ATALANTA

Sur proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord pour l'engagement de militaires du 6 août au 6 décembre 2013 dans la cadre de l'opération de l'Union européenne EUNAFVOR ATALANTA qui lutte contre la piraterie dans la région de la Corne de l'Afrique.

Pendant cette période, un militaire sera déployé au sein de l'Etat-major de l'opération à Northwood (UK) et 6 militaires seront déployés au sein de l'Etat-major embarqué à bord. En outre, un navire sera engagé avec un équipage de 4 militaires et un élément de liaison pour participer aux opérations de lutte contre la piraterie.

Le personnel embarqué sera engagé sous le statut "engagement opérationnel - engagement de protection" (AR 03 - coefficient 3) et lors de tout engagement du navire, son équipage et l'élément de liaison passeront sous statut "engagement opérationnel - engagement armé actif" (AR 03 - coefficient 5).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>